



Heberge a titre gratuit

Par **Furax4759**, le 16/06/2020 à 08:02

Bonjour je suis une maman de 2 enfants dont un nourrisson de 4 mois prematuree. Je suis hébergé gratuitement officiellement par ma proprio mais les 4 premiers mois je lui ai fais des virements bancaires apres elle m a dema.de de fairz de main en main car peur des impots. A savoir qu elle sous loue ses 4 parcelles sans rien declarer. Bref elle m annonce par simple papier date mais pas timbree que j ai 15 jours pour partir car lz terrain esr vendu nu sans eau ni électricité. Donc fin du mois je n ak plus d eau ni électricité et je dois partir. J occupe par simple choix de vie une caravane avec mes enfants. Ai je des droits? Le conseiller juridique me dit que non... mais je voudrais avoir l avis d un avocat ou un professionnel dans l immobilier. On ne peut pas mettre a la rue une mere et ses deux enfants... je ne suis pas proceduriere mais la pour le bien etre de mes enfants je ne veux pas me laisser faire. J ai entretenu son terrain pe.fnat 1 an. Je l ai élargue avec le pere de enfants a la force de nos bras pendant 2 mois et enceinte. J ai mis ma sante et celle de mon bebe en danger. Le lendemain que nous avons pose la carvane elle a fait venir une societe avec des gros engins pour elaguer l autrz partie du terrain. Elle savait tres bien qu is allaient venir mais elle ne nous arien dit et laissr faire. Nous lui avons coupe son bois debarasser sa grange tondu son terrain et l allee. Nous nous sommes installe nous meme l eau et le compteur électrique nous l avons eu que 6 mois apres en attendant je devais me brancher chez elle et le compteur a pris feu plusieurs fois car les cables etaient trop fin et il y avait trop de longueur. Bref j aimerais votre aide vos conseils mercirn

Par **morobar**, le 16/06/2020 à 09:58

Bonjour,rrnrVous n'avez guere de recours, d'autant nqu'il est illégal de résider à l'année dans une caravane et surtout hors camping aménagé.rrnrEn outre vous n'êts pas hébergée, mais

occupante d'un terrain nu prêté, sans bail...